

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

SEANCE DU 26 JANVIER 2024

Délibération
2024_01FL

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 26 janvier à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres en
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth et PANNIER Annie.

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic et LAVRILLOUX Pascal.

Nombre de membres
présents

9

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle, DESTOOP Karinn et PILLOUX Nathalie.

Messieurs DOUBLET Jacky, DESCHRYVER Ludovic.

Madame BATTINI Martine a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants :

9

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Date de convocation :

19 janvier 2024

Compte tenu de cette disposition, Monsieur le Maire demande d'ouvrir des crédits tels que définis ci-dessous :

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2023	Autorisation 2024 (maxi 25 %)
20	Immobilisations corporelles	154 957,43 €	38 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	308 310,05 €	77 000,00 €
23	Immobilisations en cours		
	TOTAL	463 267,48 €	115 700,00 €

Date d'affichage :

19 janvier 2024

Objet de la Délibération :

**Ouverture de
crédits
d'investissement
2024**

Ces crédits seront repris au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte la proposition
Dit que les crédits seront repris au budget 2024.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Gérard LAFITTE

